

## Entrave à la liberté de la presse : quand la direction va-t-elle porter plainte ?

Deux jours après avoir été bousculés et menacés par des policiers nationaux alors qu'ils étaient en tournage, nos deux confrères de Côte d'Azur attendent toujours un signal fort de la direction.

Le communiqué lapidaire publié samedi soir est très en deçà de ce que des journalistes sont en droit d'attendre face à ce qui constitue une entrave caractérisée à la liberté de la presse.

Voici ce qu'on peut lire dans le mail adressé aux personnels de PACA : « ... *les directions de PACA et du réseau apportent leur soutien total à l'équipe...* » encore heureux ! « ... *elles condamnent la méthode employée par les forces de l'ordre...* » et ... ??? La suite ?

C'est tout ! Nos directions n'envisagent pas de porter plainte contrairement à nos confrères. Pour « *un soutien total* », c'est un peu court.

Pour mémoire, samedi après-midi deux journalistes d'Antibes couvrent le conflit qui oppose le Maire de Nice au Cirque Zavatta. Des policiers déplacent sans ménagement notre équipe, l'empêchent de couvrir au plus près cette actualité. Notre JRI essuie même des propos menaçants « *je vais te plier en deux* ». La séquence a été filmée par d'autres médias.

L'attitude des représentants de l'ordre est inacceptable mais celle de notre direction n'est pas courageuse.

Pourquoi ne porte-t-elle pas plainte pour entrave à la liberté de la presse, voies de fait et menaces sur des journalistes dans l'exercice de leur métier ? Qu'est-ce qui la retient ?

Pourquoi les images de l'agression n'ont-elles pas été diffusées immédiatement dans le JT du jour mais uniquement le lendemain après un tract intersyndical et face à la demande insistante des salariés en conférence de rédaction ?

La CGT demande à la direction de porter plainte aux côtés de nos confrères livrés à eux-mêmes sans le moindre soutien moral, psychologique et juridique. Elle ne peut pas se contenter d'un communiqué. Une telle frilosité est indigne de la part d'une entreprise de presse.

Paris, le 6 mars 2023